



Communiqué de Presse SNSPP-PATS-FO 34

Montpellier, le 09.09.2016,

Le Mercredi 10 Août 2016 dans l'après-midi, un feu de forêt se déclare dans l'Ouest du département de l'Hérault, au Nord-Est de Béziers.

Lors de ce feu de forêt, 4 sapeurs-pompiers du SDIS de l'Hérault ont été grièvement brûlés.

A cette annonce effroyable, c'est la consternation qui s'installe au sein de la famille des sapeurs-pompiers de l'Hérault, nous sommes tous assommés.

Nous prenons alors pleinement la mesure de ce qui vient de se passer.

S'il n'est pas mortel, le bilan humain est très lourd.

Nos 4 collègues sont hospitalisés au service des grands brûlés du Centre Hospitalier Universitaire Régional de Lapeyronie à Montpellier.

Nous sommes touchés dans notre chair et notre sang.

Nous vivons cette situation dramatique comme un déchirement.

Pour soutenir nos 4 collègues, leurs familles et leurs proches dans cette dure épreuve, les sapeurs-pompiers de l'Hérault s'unissent comme un seul homme.

Un Lieutenant de Montpellier propose alors de porter un brassard blanc au bras gauche en signe de soutien à nos 4 collègues.

Ce geste de solidarité relayé par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault, les Amicales de Montpellier, de Saint Mathieu de Trévières et de Pézenas se transforme en un mouvement de solidarité départemental, national et même international.

Ces brassards blancs sont vendus par ces partenaires au prix de 5 euros l'unité afin de lever des fonds pour cette cause.

Un compte de solidarité est également ouvert à l'initiative de ces mêmes partenaires.

Un comité de soutien a vu le jour.

La colère

La colère des sapeurs-pompiers de l'Hérault et de leurs familles, car ce sont aussi des pères et des mères, des enfants, des frères et des sœurs.

La colère des syndicats qui constatent que le directeur départemental est plus préoccupé par des documents de gouvernance ou autres documents institutionnels que par l'état des engins dans lesquels il fait travailler « ses hommes ».

La colère des syndicats qui dénoncent depuis trop longtemps les errances d'un directeur départemental renfermé dans une science infuse qu'il croit posséder.

La colère des représentants du personnel qui n'ont de cesse de dénoncer la gestion opérationnelle et le management de ce directeur.

La colère des représentants du personnel qui dénoncent les orientations et les choix budgétaires du directeur du SDIS de l'Hérault.

La colère des syndicalistes lorsque les formations de recyclage feu de forêt sont annulées à des fins d'économies budgétaires.

La colère des syndicalistes quand ils se retrouvent à se substituer en partie au rôle du SDIS de l'Hérault dans le soutien aux familles alors que celui-ci fanfaronne sur le sujet à travers les réseaux sociaux.

La colère des partenaires sociaux lorsque l'opérationnel doit s'adapter à l'administratif et qu'il s'éloigne dangereusement de ce qui fait l'essence même de notre métier.

Du Sapeur au Colonel, le constat est édifiant, son management est catastrophique. Ce n'est plus une fracture ou un fossé mais une faille sismique qui sépare le directeur départemental de « ses hommes ».

Le directeur départemental doit maintenant faire preuve de transparence et de vérité dans cette affaire dramatique qui a fait basculé 4 sapeurs-pompiers et leurs familles, ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers de l'Hérault dans un traumatisme profond.

Le directeur doit répondre à toutes ces questions, ces interrogations, ces suggestions syndicales et hiérarchiques négligées et bafouées, restées trop longtemps sans réponses.

La politique générale du directeur départemental du SDIS de l'Hérault est-elle responsable de l'actuelle situation de cette institution ?

Pourquoi le SDIS 34 classé en première catégorie ne dispose-t-il pas de moyens suffisants afin de répondre à l'enjeu qui est le sien ?

La gestion opérationnelle du directeur départemental a-t-elle conduit à ce drame ?

Le SDIS de l'Hérault situé sur la façade de l'Arc Méditerranéen, exposé à un risque de feu de forêt très important, peut-il se passer d'engins répondant aux dernières normes qui garantiraient un peu plus la sécurité des personnels ?

Proposer- négocier-contracter

www.snspp34.wifeo.com
snspppatsfo34@gmail.com
www.facebook.com/snspp.pats.fo
www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 34
Tél : 06.45.58.60.53
Groupement Territorial EST
1635, avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier

Pourquoi deux des CCF concernés par ce drame n'étaient-ils pas équipés de système de protection respiratoire ?

Pourquoi l'autoprotection d'un des CCF concerné par ce drame était-t-elle défaillante ?
Pourquoi la radio d'un des CCF concerné était-t-elle défaillante ?

Pourquoi certains de ces CCF affectés au Groupe d'Intervention Feu de Forêt Vailhauquès et déjà signalés comme défaillants l'année précédente ont-ils été maintenus en service ?

Pourquoi les CCF dépourvus à l'origine d'un système de protection respiratoire n'en sont-ils pas aménagés ?

Pourquoi certaines autoprotections de CCF sont-elles défaillantes ?

Pourquoi le SDIS 34 ne possède-t-il pas un parc engins à la hauteur de sa grandeur ?

Pourquoi les sapeurs-pompiers de l'Hérault ne sont-ils pas équipés de masque de fuite et de couverture de survie ?

Pourquoi les personnels du SDIS 34 ne disposent-ils pas suffisamment de moyens radio nécessaires au bon déroulement de leurs missions et à leur sécurité ?

Pourquoi le SDIS 34 a-t-il fait procéder rapidement à une vérification des pneumatiques des CCF dans les jours qui ont suivi l'accident ?

Pourquoi certains CCF munis de lance-canon ne peuvent être utilisées que d'un seul côté ?

Pourquoi dans son interview donnée sur France 3 le soir même du drame le maire de Roquesselles précise-t-il qu'à part l'intervention des moyens aériens le feu n'était pas maîtrisable ?

Bien que jouissant d'une expérience de sapeur-pompier volontaire, est-il judicieux d'affecter des sapeurs-pompiers professionnels stagiaires sur des fonctions opérationnelles avant qu'ils n'aient validé l'intégralité de leur formation initiale permettant leur titularisation ?

La politique de nomination des sous-officiers Chef d'Agrès tout engins au grade d'adjudant n'aurait-elle pas conduit à affaiblir la réponse opérationnelle des spécialités ?

Proposer- négocier-contracter

www.snspp34.wifeo.com
snsppatsfo34@gmail.com
www.facebook.com/snspp.pats.fo
www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 34
Tél : 06.45.58.60.53
Groupement Territorial EST
1635, avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier

Conclusion

Avant l'arrivée de l'actuel directeur départemental, le SDIS 34 souffrait d'un manque de cadrage administratif. Bien qu'en carence, l'administratif était pourtant au service de l'opérationnel.

Depuis l'arrivée de l'actuel directeur départemental, il y a maintenant près de 7 ans, le SDIS 34 a basculé dans une hyper direction administrative. En plus d'être en carence, l'opérationnel est désormais au service de l'administratif, éloignant chaque jour un peu plus les sapeurs-pompiers de l'Hérault du fondement même de leur existence : l'opérationnel.

Les sapeurs-pompiers ne peuvent pas porter secours quand leur propre sécurité n'est pas assurée.

Périr pour sauver, oui, périr de choix budgétaires, non.

La gestion du directeur départemental du SDIS 34 est aux antipodes de la volonté politique du Président.

Nous attendons donc beaucoup de Monsieur Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental et du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault afin qu'il résolve définitivement cette situation qui n'a que trop duré.

Le Bureau Exécutif du SNSPP-PATS-FO 34.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp34.wifeo.com
snspppatsfo34@gmail.com
www.facebook.com/snspp.pats.fo
www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO 34
Tél : 06.45.58.60.53
Groupement Territorial EST
1635, avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier